



Universitas lance un plan de mesures financières d'atténuation de 1,5 million de dollars pour les clients de ses REEE collectifs

- *Universitas surpasse son engagement pris en marge de la consultation sur le maintien de l'assouplissement des critères d'admissibilité aux PAE de ses REEE collectifs.*
- *L'honorable Paul Vézina est responsable de la mise en œuvre du plan à titre d'évaluateur indépendant.*

Québec (QC), le 20 mars 2019 – Universitas, pionnière en matière de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), est heureuse d'annoncer le lancement d'un plan de mesures financières d'atténuation d'une valeur de 1,5 million de dollars visant à atténuer l'impact financier qu'auraient pu causer, chez certaines familles, les assouplissements aux critères d'admissibilité aux paiements d'aide aux études (PAE) entrés en vigueur au mois de janvier 2018. Tirée à même son budget d'exploitation, cette enveloppe surpasse d'un demi-million de dollars l'engagement pris par Universitas en octobre dernier, en marge d'une consultation de ses clients sur le maintien des assouplissements.

« Nous avons à cœur le fait que l'épargne-études représente un investissement précieux pour les familles qui choisissent Universitas, et nous avons été à l'écoute de celles pour qui les assouplissements ont pu avoir une incidence sur leur planification financière. Le plan de mesures financières d'atténuation que nous lançons aujourd'hui est le reflet de notre engagement sincère à accompagner les familles dans le passage aux critères assouplis et surtout, dans la réalisation du plein potentiel de leurs enfants », a déclaré Isabelle Grenier, présidente et chef de la direction d'Universitas.

Le plan de mesures financières d'atténuation s'adresse aux clients ayant souscrit un produit collectif offert par Universitas avant le 5 octobre 2017 et n'ayant pas retiré les trois PAE en date du 31 décembre 2017, soit la veille de l'entrée en vigueur des critères assouplis.

Nomination d'un évaluateur indépendant

Afin d'assurer une évaluation impartiale des dossiers, la mise en œuvre du plan de mesures financières d'atténuation a été confiée à l'honorable Paul Vézina, ancien juge de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec ayant également occupé les fonctions de Bâtonnier du Québec. Comme juge à la Cour supérieure, il a présidé au fil des ans plusieurs comités, dont le Comité général, le Comité des relations avec les médias et le Comité sur les règles de pratique et le Code de procédure civile, en plus d'avoir été responsable des Conférences de règlement amiable de 2001 à 2005.

À titre d'évaluateur indépendant, l'honorable Paul Vézina mettra son expertise et son expérience à contribution afin d'élaborer la structure et les critères selon lesquels les sommes seront distribuées aux clients admissibles.

Lancement de la période d'inscription

Universitas invite tous les clients concernés et s'estimant désavantagés par les assouplissements à s'inscrire dès maintenant en visitant le universitas-attenuation.collectiva.ca. La période d'inscription sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2019, après quoi les dossiers seront rapidement évalués par l'honorable Paul Vézina.

La logistique entourant le plan de mesures financières d'atténuation est, quant à elle, confiée à la société Collectiva, une firme spécialisée dans la gestion de réclamations.

Au sujet d'Universitas

Pionnière de l'épargne-études, Universitas accompagne, depuis 1964, les familles du Québec et du Nouveau-Brunswick dans le financement des études postsecondaires de leurs enfants. Organisme sans but lucratif, il s'agit de la seule fondation de cette spécialité à avoir son siège social au Québec. Universitas gère plus de 1,45 milliard d'actifs et a versé, à ce jour, près de 885 M\$ en paiements d'aide aux études (PAE) et en remboursement d'épargne.

– 30 –

Pour toute demande d'entrevue, les médias sont invités à communiquer avec :

Fanny-Ève Tapp
fetapp@syprusreputation.com
514-935-2777, poste 204